

THIAVILLE/Mourthe, le 5 Juin 1972

E N T R E - N O U S

ASSEMBLEE MUNICIPALE.- Au cours de la dernière réunion, les Conseillers ont décidé :

- d'attribuer aux affouagistes inscrits, 4 stères de bois de chauffage au prix de 19 Francs le stère, soit 76 Francs la portion. Les numéros seront retirés le lundi 12 Juin de 9 H à 10 H à la Mairie où le Percepteur procédera à l'encaissement;
- de vendre en bloc et sur pied aux adjudications générales de 1972 la coupe de la parcelle 15;
- d'améliorer le chauffage des classes en remplaçant les poêles devenus vétustes, par une installation de chauffage central fuel;
- de charger Monsieur DRAPERI, Ingénieur-Conseil à BACCARAT, des appels d'offres à diverses entreprises, pour la réalisation de la 1ère tranche des travaux d'adduction d'eau (captage d'une nouvelle source et conduite d'amenée d'eau jusqu'aux réservoirs existants).

ANCIENS COMBATTANTS.- Le Comité a décidé d'organiser en car, le dimanche 9 Juillet prochain, une sortie amicale avec famille et amis. Cette excursion empruntera l'itinéraire suivant :

- THIAVILLE - DIEUZE - SAINT-AVOLD - SAAR-LOUIS - SAARBURG - TREVES (visite de la ville et des principaux monuments; Déjeuner à des conditions qui seront précisées ultérieurement)
- Retour par le LUXEMBOURG - Route des vins de Moselle - Vallée de REMICH - Visite de la cave Saint-MARTIN - THIONVILLE - METZ - NANCY.

Prix : 29 F la place - Départ 6 heures - Retour vers 24 heures.  
Carte d'identité nationale obligatoire. Autorisation de sortie pour les mineurs.

Se faire inscrire dès maintenant à la Mairie ou auprès de Monsieur NITKOWSKI.

FOYER RURAL - FOOTBALL.- Le Comité réuni le 27 Mai dernier a défini les responsabilités des dirigeants de la jeune équipe de FOOTBALL de THIAVILLE - LACHAPELLE, que préside Monsieur Pierre KALTENBACH, avec comme Vice-Présidents Messieurs Bernard PIERRAT, dirigeant responsable et Michel POIROT, suppléant. Martial MENIS assure les fonctions d'entraîneur-sélectionneur.

Après échange de vue sur diverses questions, la séance s'est terminée dans une entente cordiale et sportive.

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES.- Le Directeur inscrira les nouveaux élèves, nés en 1968 ou avant, à l'école le lundi 19 Juin de 17 H 30 à 19 H.

Se munir du livret de famille et des certificats de vaccinations obligatoires.

THIAVILLE/Meurthe, le 12 Juin 1972

E N T R E - N O U S

LES DECISIONS DU CONSEIL. - Séance du 7 Juin 1972

- C.E.S. de RAON-L'ETAPE - Pour l'année scolaire 1971-1972, les Conseillers acceptent que la commune participe aux frais de fonctionnement dudit établissement conformément au décret N° 71 772 du 16 Septembre 1971;
- Chemin communal N° 2 (Pont de THIAVILLE) - En raison de l'augmentation du trafic et de l'utilisation de cette route par le car de ramassage scolaire, le Conseil sollicite le concours des services de l'Equipement pour l'étude du projet d'élargissement de cette voie;
- Captage de la nouvelle source - Les Conseillers autorisent le Maire à mettre en adjudication les travaux d'adduction d'eau. Messieurs Jean COLIN et René HIRTZ sont désignés pour l'assister dans cette opération.

ORDURES MENAGERES. - A compter du mardi 20 Juin prochain et jusqu'à nouvel ordre, le ramassage des ordures ménagères sera hebdomadaire. Il aura lieu tous les mardis à partir de 13 Heures.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES. - Le Comité des Fêtes, que préside Monsieur HIRTZ, 2ème Adjoint, organise ce concours qui aura lieu, à l'échelon communal, le dimanche 18 Juin prochain à partir de 10 heures. Un jury comprenant les Conseillers Municipaux membres de cette commission, ainsi que des spécialistes des questions florales, visitera toutes les rues, quartiers et hameaux de notre village en prenant des notes chiffrées pour attribuer des prix.

Il serait souhaitable que tous les habitants prennent part à ce concours et fleurissent au maximum jardins, murs, fenêtres et balcons ainsi que les abords de la voie publique.

A l'échelon d'Arrondissement, le jury chargé de procéder à une pré-sélection se rendra dans notre commune le 28 Juin prochain vers 9 H 45.

RUCHE ENFANTINE. - Comme déjà annoncé, la Ruche cette année aura lieu du 3 au 28 Juillet 1972. La fête de fin de Ruche se déroulera le 30 Juillet.

Les prix seront les suivants : 1 enfant: 5 F par semaine;  
2 enfants: 9 F par semaine;  
3 enfants: 12 F par semaine.

Les parents désireux de confier leurs enfants sont priés de les faire inscrire auprès des personnes ayant vendu les cartes.

Délai de rigueur: 20 Juin 1972.

Ce délai est nécessaire pour permettre l'organisation définitive de cette ruche.

ANCIENS COMBATTANTS. - Voyage du 9 Juillet prochain

Le repas de midi sera pris auoyer de garnison de la place de TREVES. Pour permettre de donner l'effectif avant le 25 Juin courant, les participants sont priés de bien vouloir se faire inscrire d'urgence auprès de Monsieur NITKOWSKI.

THIAVILLE/Meurthe, le 26 Juin 1972

E N T R E - N O U S

DEVELOPPEMENT DE L'EPIZOOTIE DE RAGE EN 1972.--

En Meurthe-et-Moselle, au 31 Mai, 118 cas ont déjà été enregistrés et parmi eux, 8 concernent des chats et 5 des chiens, ce qui montre une augmentation rapide de la contamination des carnivores domestiques, les plus dangereux pour l'homme.

Actuellement, on peut considérer comme suspect d'être contaminé dans notre département, tout le territoire situé au Nord et à l'Est d'une ligne : TOUL - FLAVIGNY - GERBEVILLER - MAGNIERES.

L'Arrêté préfectoral du 6 Juin 1972 réglementant la circulation des chiens et leur vaccination contre la RAGE est à consulter au tableau d'affichage.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.--

La Commission Communale constituée comme suit :

- Président : Monsieur René HIRTZ
- Membres : Messieurs NITKOWSKI, DONY, DIVOUX, JACQUEL, THIRIET, Conseillers Municipaux;  
Messieurs MONZEIN, LAURENT, BRAUN de RAON-L'ETAPE;

et Monsieur KALTENBACH, Président du Foyer Rural, s'est réunie dimanche 18 Juin à 10 heures pour juger sur place et attribuer les prix offerts (230 F par la Municipalité).

Après en avoir délibéré, le jury décide de maintenir encore cette année le hors-concours pour les lauréats ayant été primés 3 années consécutives, et se prononce pour le classement suivant (note sur 100 points) :

1er	DURAND	Maurice	86 points	50 F
2ème	GEORGE	Jean	76,5 "	h-concours
3ème	ALISON - CARAUX		70 "	40 F
4ème	BARP	Marguerite	67 "	h-concours
5ème	DURAND	Gilbert	66 "	30 F
6ème	HINTERMEYER	Robert	65 "	25 F
7ème	ROBINOT	Joseph	64 "	20 F
8ème ex-aequo	BEROUD	André	62 "	20 F
"	OTIN	René	62 "	h-concours
10ème ex-aequo	URIOT	Pierre	58 "	"
"	DURAND	André	58 "	15 F
"	BERRARD	Georges	58 "	15 F
13ème	KARLE	Maurice	57,5 "	15 F

À signaler aussi que le jury a également noté beaucoup d'autres habitants qui ont fait un réel effort. Qu'ils en soient vivement félicités et remerciés car l'effort de chacun, si humble soit-il, contribue à l'embellissement du village et au bon renom de la commune.